



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2021 - 096
Séance du 10 décembre 2021

Tarif d'inscription aux activités sportives proposées par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a reçu un avis favorable de la Commission Formation et Vie Universitaire du 3 décembre 2021.

La proposition de délibération relative au tarif d'inscription aux activités sportives proposées par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs, figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 10 décembre 2021

Le Président,
Pasquale MAMMONE



SERVICE CENTRAUX

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

**Délibération du conseil d'administration relative au tarif
d'inscription aux activités sportives proposées par Artois Sport
Campus aux partenaires extérieurs**

La présente délibération annule et remplace à compter de la rentrée 2021 la délibération 2018-068.

Le tarif d'inscription aux activités sportives proposées, dans le cadre d'une convention, par Artois Sport Campus aux partenaires extérieurs est fixé à 80 €/an et par usager.

Ce tarif ne s'applique pas dès lors que l'utilisateur a le statut d'étudiant de l'université d'Artois.